



Association des professionnels en philanthropie (AFP)

**Mémoire présenté dans le cadre
des consultations prébudgétaires**

**Au Comité permanent des finances
de la Chambre des communes**

Le 6 août 2014

**Association des professionnels en philanthropie
260, rue King Est
Bureau 412
Toronto (Ontario) M5A 4L5
416-941-9212**

Résumé

L'AFP est heureuse de pouvoir présenter de nouveau ses recommandations au Comité permanent des finances. Nous tenons aussi à exprimer au Comité toute notre gratitude pour son dévouement à l'égard du financement des organismes de bienfaisance et du secteur bénévole au Canada.

Lors de consultations antérieures, l'AFP a souligné l'impact économique considérable qu'a le secteur des organismes de bienfaisance au Canada. Selon l'Enquête nationale sur les organismes bénévoles et sans but lucratif, le secteur des organismes de bienfaisance emploie deux millions de Canadiens; il compte pour 10,5 % de la population active et pour 8,1 % de notre PIB. Ses revenus annuels dépassent les 100 millions de dollars et son actif net vaut encore davantage.

Ces données tiennent toujours, mais cette année, nos recommandations sont formulées du point de vue de notre enquête intitulée *Ce que veulent les donateurs canadiens*. Pour la deuxième fois en trois ans, l'AFP et Ipsos-Reed ont sondé de nombreux Canadiens au sujet de leurs opinions sur la philanthropie, les dons, le bénévolat et la bienfaisance. De nombreuses constatations sont positives.

Plus des trois quarts (77 %) des Canadiens croient que les organismes de bienfaisance jouent un rôle important dans la société, en satisfaisant des besoins auxquels le gouvernement et le secteur privé ne répondent pas; en outre, la confiance à l'égard du secteur des organismes de bienfaisance est considérablement plus élevée qu'à l'égard des secteurs public et privé (75 % par rapport à 63 et 49 %, respectivement).

De plus, les Canadiens appuient grandement les organismes de bienfaisance; 70 % ont fait un don de bienfaisance en argent au cours des 12 derniers mois. Pour la plupart, les donateurs sont très généreux : 44 % appuient 2 ou 3 causes, 21 % appuient 4 ou 5 causes et 16 %, 6 causes ou plus. Seulement 20 % appuient un seul organisme de bienfaisance.

Mais certains signes soulèvent des craintes. Lorsque l'on ne donne pas, c'est principalement parce que l'on n'en a pas les moyens. De plus, près de 10 % des personnes interrogées ont dit ne jamais donner aux organismes de bienfaisance. Qui plus est, si le nombre de donateurs qui font des dons importants augmente, le pourcentage de ceux qui donnent de petits montants a diminué. Cette tendance, Statistique Canada aussi l'a relevée : si les dons augmentent dans l'ensemble, c'est que les donateurs, moins nombreux, font des dons plus importants.

Aucune de ces tendances n'indique de grands changements dans les habitudes en matière de don, pour l'instant. Mais elles constituent une incitation à la mise en œuvre de nos recommandations, notamment si l'on tient compte du fait que les niveaux de dons n'ont connu aucune hausse soutenue au cours des dernières années. Par conséquent, nous demandons au Comité des Finances de continuer à appuyer les organismes de bienfaisance et le secteur de la philanthropie de diverses façons novatrices. Cette année, nos recommandations sont les suivantes :

1. Accroître le flux des fonds de bienfaisance et encourager les Canadiens à faire davantage de dons, en établissant un crédit d'impôt « extensible » pour les dons de bienfaisance.
2. Appliquer l'exemption de l'impôt sur les gains en capital aux dons d'actions, de terres à valeur accrue et de biens immobiliers de sociétés privées.

Contexte

L'Association des professionnels en philanthropie (AFP) représente 32 000 collecteurs de fonds et organismes de bienfaisance, qui recueillent plus de 100 milliards de dollars annuellement dans le monde entier, soit près du tiers de tous les dons de bienfaisance en Amérique du Nord. Au Canada, les 3 500 membres de l'AFP, répartis dans 20 sections, œuvrent dans plus de 1 800 organismes de bienfaisance partout au pays et recueillent des milliards de dollars chaque année.

Ces sommes ne sont pas recueillies en vase clos, mais conformément au *Code de principe et de normes d'éthique* de l'AFP, créé en 1964, qui reste l'un des rares codes d'éthique en vigueur. Le code d'éthique de l'AFP, qui établit les normes les plus élevées en matière de collecte de fonds, a servi de fondement aux codes de conduite dans de nombreux pays. L'AFP a aussi réuni plus de 30 associations nationales de collecte de fonds du monde entier afin de rédiger l'*Énoncé international des principes éthiques en levée de fonds*, qui constitue une série de valeurs et de normes supplémentaires pour la communauté mondiale des collectes de fonds.

L'AFP a aussi instauré un processus d'accréditation en 1981, afin d'aider les donateurs à identifier les collecteurs de fonds qui détiennent les connaissances et les compétences requises pour s'acquitter de leurs fonctions de façon efficace, consciencieuse, éthique et professionnelle. Plus de 4 000 collecteurs de fonds dans le monde ont obtenu l'accréditation de collecteur de fonds agréé ou de collecteur de fonds agréé de niveau avancé.

Recommandation 1 : Accroître le flux des fonds de bienfaisance et encourager les Canadiens à faire davantage de dons, en établissant un crédit d'impôt « extensible » pour les dons de bienfaisance.

Afin de favoriser immédiatement les dons de bienfaisance et d'établir une culture nationale durable en matière de don, l'AFP appuie la recommandation d'Imagine Canada, qui propose l'établissement d'un crédit d'impôt extensible pour un don de bienfaisance applicable à tout don en argent de plus de 200 \$ constituant le don le plus élevé jamais réalisé par le contribuable. Un crédit d'impôt extensible de 39 % s'appliquerait à ces nouveaux dons; soit 10 points de pourcentage de plus que le taux du crédit d'impôt qui s'applique actuellement aux dons de plus de 200 \$.

Pour continuer à profiter du crédit d'impôt extensible au fil des ans, le contribuable devrait donner davantage d'une année à l'autre. Cette mesure vise à encourager tous les Canadiens, mais surtout ceux qui ont un revenu moyen, qui veulent faire un don pour la

première fois ou faire des dons plus élevés en raison d'une situation particulière, jusqu'à concurrence de 10 000 \$.

Cette disposition aurait l'avantage d'alléger le fardeau fiscal des Canadiens tout en stimulant directement les dons de bienfaisance, ce qui, à son tour, créerait des retombées économiques dans l'ensemble du secteur. Cet encouragement aux dons allégerait tout particulièrement le fardeau fiscal des familles de travailleurs et des Canadiens à revenu moyen. En fixant une limite de 10 000 \$ pour l'admissibilité au crédit d'impôt extensible, on ciblerait les familles moyennes qui font des dons en argent et qui n'ont pas profité de mesures fiscales antérieures qui encouragent les dons de biens de grande valeur. Parce qu'il n'y a pas de plancher au crédit d'impôt extensible, même ceux qui ne peuvent faire que de petits dons en profiteraient.

Le crédit d'impôt maximal serait de 980 \$ s'il était utilisé au cours d'une année (dans le cas d'une augmentation de 200 à 10 000 \$ des dons au cours de cette année). Toutefois, dans la plupart des cas, l'augmentation du crédit d'impôt s'échelonnerait sur plusieurs années. Le crédit d'impôt extensible profiterait aux organismes de bienfaisance de toutes les tailles et de toutes les régions. À la longue, il ferait augmenter le nombre de donateurs et le montant des dons des Canadiens d'un bout à l'autre du pays. De plus, il servirait de complément aux récents incitatifs favorisant le don de biens, incitatifs qui s'adressent principalement aux Canadiens dont le revenu est élevé. Le crédit d'impôt est une initiative moins exclusive qui tient compte du fait que la plupart des Canadiens donnent de l'argent plutôt que des biens.

Il y a quelques années, le Bureau du directeur parlementaire du budget (DPB) a effectué une analyse fondée sur la mise en œuvre du crédit d'impôt extensible pour les dons de plus de 200 \$. Le DPB a évalué qu'après trois ans, le manque à gagner supplémentaire pour le Trésor public se situerait entre 10 et 40 millions de dollars par année. Le DPB évalue aussi qu'en trois ans, il pourrait y avoir jusqu'à 600 000 nouveaux donateurs et que les dons médians pourraient augmenter de 26 %. Le crédit d'impôt extensible serait un moyen extrêmement efficace pour optimiser les investissements fédéraux dans des services communautaires essentiels.

En encourageant plus de Canadiens à donner, le crédit d'impôt extensible favoriserait aussi le renforcement des communautés. Nous savons en outre que les donateurs sont plus enclins à participer aux autres activités des organismes de bienfaisance, y compris le bénévolat; ainsi, l'augmentation du nombre de donateurs pourrait donner lieu à une augmentation du bénévolat dans les communautés.

Recommandation 2 : Éliminer l'impôt sur les gains en capital pour les dons d'actions, de terres à valeur accrue et de biens immobiliers de sociétés privées à des organismes de bienfaisance.

En plus du crédit d'impôt extensible, le gouvernement du Canada peut alléger davantage le fardeau fiscal des Canadiens et stimuler les dons de bienfaisance et la croissance économique connexe du secteur, en éliminant l'impôt sur les gains en capital qui s'applique aux actions de sociétés privées et aux biens fonciers et immobiliers donnés à des organismes de bienfaisance.

En 2006, le gouvernement fédéral a éliminé l'impôt sur les gains en capital s'appliquant aux titres donnés à la plupart des organismes de bienfaisance. Ce faisant, il est devenu plus intéressant pour les donateurs potentiels de faire ce type de don. Nous invitons le gouvernement fédéral à considérer maintenant les actions de sociétés privées, les terres à valeur accrue et les biens immobiliers.

L'élimination de l'impôt sur les gains en capital ferait tomber un énorme obstacle à ce type de dons; ainsi, les donateurs seraient-ils beaucoup plus susceptibles de donner à des organismes de bienfaisance des actions, des biens fonciers et des biens immobiliers. En fait, ce type de dons revêt un intérêt considérable pour les donateurs canadiens.

On a évalué que cette proposition permettrait au secteur des organismes de bienfaisance d'accéder à des fonds supplémentaires de 170 à 225 millions de dollars provenant du secteur privé et que le coût pour le gouvernement au chapitre des recettes fiscales ne serait que de 50 à 65 millions de dollars. Cette recommandation, si elle était mise en œuvre, se traduirait par une amélioration considérable des programmes et services offerts par les organismes de bienfaisance canadiens.

Comme ce fut le cas pour les dons de valeurs mobilières, les dons d'actions, de terres à valeur accrue et de biens immobiliers sont à l'heure actuelle entravés par un régime fiscal qui rend ce type de dons trop complexe et trop peu attrayant pour la plupart des donateurs. Il est donc utile d'examiner les effets positifs potentiels de l'élimination de l'impôt sur les gains en capital pour les dons de biens fonciers et de biens immobiliers à la lumière des répercussions qu'a eues l'élimination de l'impôt sur les gains en capital pour les dons de valeurs mobilières.

Conclusion

Les organismes de bienfaisance ont besoin de l'appui du gouvernement pour offrir de meilleurs services aux Canadiens. Mais surtout, un secteur caritatif en santé peut être un moteur de l'économie canadienne. Les deux changements proposés allégeront grandement le fardeau fiscal des Canadiens tout en renforçant considérablement la capacité du secteur caritatif d'offrir des programmes et des services cruciaux.

L'AFP remercie le Comité permanent des finances de lui avoir donné l'occasion de soumettre ses recommandations. Pour toute question à propos de celles-ci, prière de joindre l'AFP au 416-941-9212, ou à l'adresse suivante : jlee@afpnet.org.